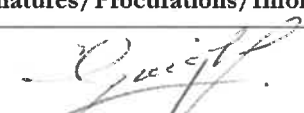








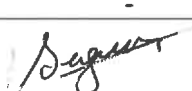


PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2022/261

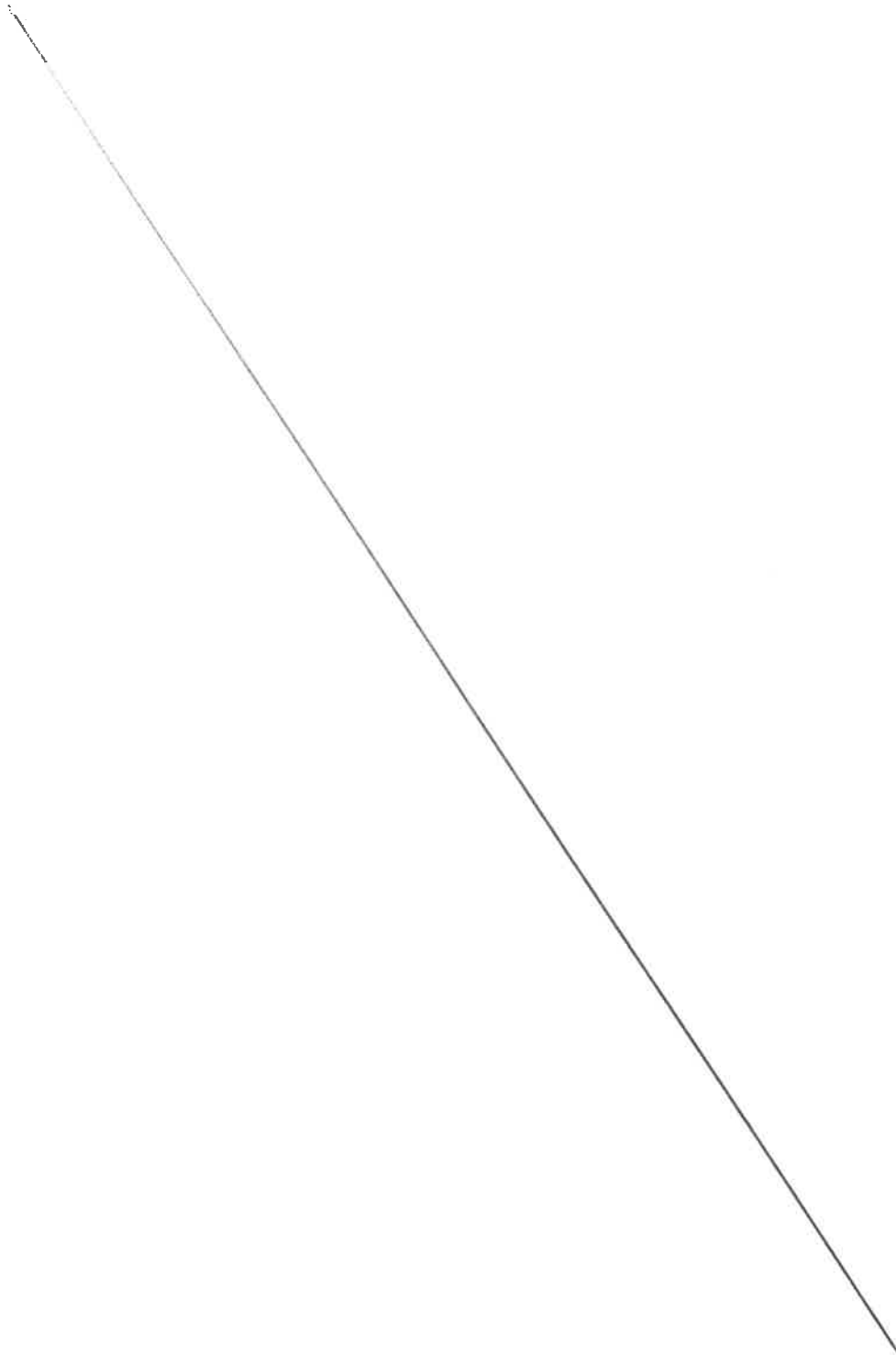
Liste des Conseillers Municipaux présents :

Conseil Municipal		Signatures/Procurations/Informations
GUIOT	Olivier	
DAMIEN	Eddy	
PETITJEAN	Nicole	
MEUNIER	Christelle	
CHARPY	Delphine	Excusée
BARANGER	Mélanie	
BESSE	Séverine	
CHIROL	François	
DOUNIAU-FRANCOIS	Françoise	Excusée
LEVIEUX	Didier	
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	Excusé
SEGUIN	Dominique	

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2022/262



PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/263

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le SEPT AVRIL à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 Mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 10

Nombre de Conseillers Municipaux représenté : 1

En référence à la liste des membres présents page précédente.

Mme BESSE Séverine a été désignée secrétaire de séance en application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et Mme FROMENTEAU Roselyne, secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du Procès Verbal de la réunion précédente
2. Budget communal :
 - 2.1. Vote du compte administratif 2022
 - 2.2. Compte de gestion 2022
 - 2.3. Affectation du résultat
 - 2.4. Vote des taux d'imposition 2023
 - 2.5. Non-valeur
 - 2.6. Vote du budget primitif 2023
3. Programmes
4. Vente propriété 19 rue de la Poste - Servitude
5. Location maison 2 route du Montet
6. Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires
7. Panneau électronique d'informations communales et départementales
8. Motion de soutien contre les fermetures de classes
9. Informations diverses

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le Procès-verbal de la réunion du 10 Février 2023 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

Arrivée de Mme BARANGER Mélanie

Arrivée de Mr CHIROL François

Arrivée de Mme PONTONNIER Florence

2. Budget communal

2.1. Vote du compte administratif 2022

Mr le Maire présente le compte administratif 2022 duquel il ressort les totaux suivants :

➤ **Fonctionnement**

Dépenses réalisées :	397 902,16€
Recettes réalisées :	683 909,71 €

Soit un résultat de fonctionnement en excédent de 286 007,55 €.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/264

➤ Investissement

Dépenses réalisées :	219 253,82 €
Recettes réalisées :	158 900,14 €

Soit un résultat d'investissement déficitaire de 60 353,68 €.

Mr le Maire sort, Mme MEUNIER 3^{ème} Adjointe, est élue Présidente de séance pour procéder au vote de ce compte administratif.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°21/2023 : Vote du compte administratif 2022**Déposée en Préfecture le 21.04.2023**

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	826 238,00
	Réalisé :	219 253,82
	Reste à réaliser :	598 983,00
Recettes	Prévu :	826 238,00
	Réalisé :	158 900,14
	Reste à réaliser :	362 045,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	640 163,00
	Réalisé :	397 902,16
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	640 163,00
	Réalisé :	683 909,71
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-60 353,68
Fonctionnement :	286 007,55
Résultat global :	225 653,87

2.2. Compte de gestion 2022

Approbation du compte de gestion 2022 dressé par Mr COUTIERE, Mme VIGNON et Mr VOISIN, receveurs municipaux, qui est identique au compte administratif.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°22/2023 : Vote du compte de gestion 2022**Déposée en Préfecture le 21.04.2023**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mr COUTIERE, Mme VIGNON, Mr VOISIN-SGC à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

**Où cet exposé,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/265

2.3. Affectation du résultat

Mr le Maire propose l'affectation du résultat suivante :

- Constat d'un excédent de fonctionnement de	286 007,55 €
- Constat d'un déficit d'investissement de	60 353,68 €
- Constat d'un déficit des restes à réaliser de	236 938,00 €

Décision d'affecter 286 007,55 € en section d'investissement.

Report du déficit de 60 353,68 € en section de fonctionnement

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Délibération n°23/2023 : Affectation du résultat 2022**Déposée en Préfecture le 21.04.2023***AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M.GUIOT Olivier, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, le 07 Avril 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	147 513,32
- un excédent reporté de :	138 494,23
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	286 007,55
- un déficit d'investissement de :	60 353,68
- un déficit des restes à réaliser de :	236 938,00
Soit un besoin de financement de :	297 291,68

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	286 007,55
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	286 007,55
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	60 353,68

2.4. Vote des taux d'imposition 2023

Mr le Maire propose que les taux restent les mêmes qu'en 2022 à savoir :

- Foncier non bâti : 31,97 %
- Foncier bâti : 34,42 %
- Taxe d'habitation : 22,42 %

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/266

Délibération n°24/2023 : Vote des taux d'imposition 2023

Déposée en Préfecture le 21.04.2023

Mr le Maire propose que les taux d'imposition restent les mêmes qu'en 2022 à savoir :

- Foncier non bâti : 31,97 %
- Foncier bâti : 34,42 %
- Taxe Habitation : 22,42 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux tels que proposés.

2.5. Non-valeurs

Monsieur le Maire présente les 5 états de non-valeurs transmises par le SGC de Moulins.

Après étude des dossiers, le conseil municipal décide :

- de refuser de passer en non-valeur l'état n°1 pour un montant de 1 148,13 € et l'état n°5 pour la somme de 1 907,35 €, et demande au SCG de relancer les poursuites contre les débiteurs.
- de passer en non-valeur une partie de l'état n°2 pour un montant de 729,47 €, l'état n°3 pour un montant de 156,13 € et l'état n°4 pour un montant de 346,99 €.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°25/2023 : Mise en non-valeurs

Déposée en Préfecture le 05.05.2023

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, des 5 états de présentation en non-valeurs fournis par le SGC de MOULINS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ Etat COMMUNE ST-HILAIRE 1 :
 - DE REFUSER de passer en non-valeurs cet état pour un montant de 1148,13 € considérant que ce débiteur a une dette beaucoup plus importante que cette somme et demande au SGC de bien vouloir relancer des poursuites.
- ✓ Etat COMMUNE ST-HILAIRE 2 :
 - D'ACCEPTER d'inscrire en non-valeurs la somme de 729,47 €, correspondant aux dettes de :
 - 3 titres de MC KEANS JAMES pour un montant total de 134,34 €.
 - 3 titres de PIGOT Thierry pour un montant total de 320,13 €.
 - 1 titre de l'US JEUNES DE MAYOTTE pour un montant de 275 €.
 - DE REFUSER de passer en non-valeurs le reste de l'état pour une valeur de 8 894,89 € et demande au SGC de bien vouloir relancer des poursuites pour les autres redevables.
- ✓ Etat COMMUNE ST-HILAIRE 3 :
 - D'ACCEPTER d'inscrire en non-valeurs la somme totale de cet état, s'élevant à 156,13 € car les débiteurs sont décédés.
- ✓ Etat COMMUNE ST-HILAIRE 4 :
 - D'ACCEPTER d'inscrire en non-valeurs la somme totale de cet état, s'élevant à 346,49 € pour 30 titres de faible valeur.
- ✓ Etat COMMUNE ST-HILAIRE 5 :
 - DE REFUSER de passer en non-valeurs cet état pour un montant de 1 907,51 € et demande au SGC de bien vouloir relancer des poursuites.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/267

2.6. Vote du budget primitif 2023

Mr le Maire présente ensuite le budget primitif 2023 qu'il propose, il est équilibré en fonctionnement et en investissement comme suit :

Fonctionnement :

- Dépenses : 532 611 €
- Recettes : 532 611 €

Investissement :

- Dépenses : 869 206 €
- Recettes : 869 206 €

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°26/2023 : Vote du budget primitif 2023***Déposée en Préfecture le 21.04.2023***

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 270 223,00

Recettes : 507 161,00

Fonctionnement

Dépenses : 532 611,00

Recettes : 532 611,00

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 869 206,00 (dont 598 983,00 de RAR)

Recettes : 869 206,00 (dont 362 045,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 532 611,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 532 611,00 (dont 0,00 de RAR)

Mr le Maire précise qu'une subvention a été versée à la commune par Groupama pour soutenir le rassemblement des Saint-Hilaire de France qui aura lieu les 5 et 6 août prochains dans notre commune. Il demande au conseil municipal l'autorisation de reverser cette subvention à Saint-Hilaire en Bourbonnais, association organisatrice de ce rassemblement.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/268

Délibération n°27/2023 : Rassemblement des Saint-Hilaire de France - reversement subvention Groupama à l'association St-Hilaire en Bourbonnais

Déposée en Préfecture le 05.05.2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA a envoyé à la Commune un chèque d'un montant de 600 € pour soutenir l'organisation du Rassemblement des St-Hilaire de France et du Canada, organisé par l'Association St-Hilaire-en-Bourbonnais, les 5 et 6 août prochains dans notre commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'encaisser cette somme à l'article 70878 et de la reverser à l'Association organisatrice à l'article 6288.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- D'ENCAISSER la somme de 600 € attribuée par GROUPAMA au compte 70878 et de la reverser à l'Association St-Hilaire-en-Bourbonnais à l'article 6288 afin qu'elle puisse organiser le Rassemblement des Saint-Hilaire de France et du Canada, les 5 et 6 août prochains dans notre commune.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches dans ce sens.

3. Programmes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander toutes les subventions possibles pour l'ensemble des programmes inscrits au budget.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°28/2023 : Demandes de subventions pour les programmes d'investissement 2023

Déposée en Préfecture le 05.05.2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à :

- SOLLICITER toutes les subventions possibles sur les programmes inscrits au budget primitif,
- DEPOSER les dossiers correspondants,
- SIGNER tous les documents nécessaires.

Habitat inclusif : l'ESAT a transmis un engagement sur ce projet.

4. Vente propriété 19 rue de la Poste - Servitude

Monsieur le Maire informe le conseil que l'offre d'achat à 27 000 € a été signée auprès de l'Agence Transaxia d'Ygrande.

Le futur propriétaire souhaite avoir une servitude de droit de passage pour pouvoir accéder à son garage par la parcelle AC n°25 appartenant à la commune.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°29/2023 : Vente propriété communale 19 Rue de La Poste - Servitude
Déposée en Préfecture le 19.04.2023

Suite à la décision du Conseil Municipal de vendre la propriété communale cadastrée AC n°27 d'une superficie de 5 a 25 ca, sise 19, Rue de La Poste, Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'offre d'achat de ce bien immobilier a été signée auprès de l'Agence Immobilière Transaxia d'Ygrande avec Monsieur VILLA Jean-Christophe et Madame SLAMANI Sabra, au prix de 27 000 €, frais de notaire à la charge des acquéreurs.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/269

Monsieur le Maire précise que pour se rendre au garage de cette propriété, il est nécessaire de passer par notre parcelle cadastrée AC n°25 et propose donc d'établir une servitude permettant aux acquéreurs d'avoir un droit de passage sur ladite parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente à Monsieur VILLA Jean-Christophe et Madame SLAMANI Sabra, de la propriété communale cadastrée AC n°27 pour une superficie de 5 a 25 ca, sise 19, Rue de La Poste.
- PRECISE que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 27 000 €, frais de notaire à la charge des acquéreurs.
- ACCEPTE de créer une servitude donnant aux acquéreurs un droit de passage sur notre parcelle cadastrée AC n°25 pour accéder à leur garage.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents et acte concernant cette vente.

5. Location maison 2 route du Montet

Les travaux de rénovation de la maison sise 2 route du Montet étant presque terminés, Monsieur le Maire explique que pour la mise en location, il y a lieu de fixer :

- le loyer

Suite à un avis de valeur locative considérant les caractéristiques de la maison, décision de fixer le montant mensuel du loyer à 550 €.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°30/2023 : Prix du loyer maison 2 route du Montet Déposée en Préfecture le 05.05.2023

Les travaux de rénovation de la maison sise 2 route du Montet étant terminés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de déterminer le montant du loyer pour la mise en location.

Suite à un avis de valeur locative considérant les caractéristiques de la maison sise 2 route du Montet, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

DE FIXER le montant mensuel du loyer à 550 €, payable en début de mois au SGC de Moulins

- l'acompte de chauffage

Compte-tenu du prix des granulés bois actuellement, décision de fixer le montant mensuel de l'acompte de chauffage à 150 € sur 12 mois d'octobre à juillet.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°32/2023 : Acomptes de chauffage maison 2 route du Montet Déposée en Préfecture le 05.05.2023

Les travaux de rénovation de la maison sise 2 route du Montet étant terminés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de déterminer le montant des acomptes de chauffage pour la mise en location.

Compte tenu du prix des granulés bois actuellement, après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- ✓ DE FIXER l'acompte mensuel de chauffage à 150 €
- ✓ D'ETALER les acomptes sur 12 mois, le solde sera calculé en juillet, à la fin de la saison de chauffe, en fonction de la consommation réelle

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/270

- l'acompte TEOM

Décision de fixer le montant de l'acompte mensuel de la taxe ordures ménagères à 25 € sur 10 mois de janvier à octobre.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

***Délibération n°31/2023 : Acomptes Taxe ordures ménagères maison 2 route du Montet
Déposée en Préfecture le 05.05.2023***

Les travaux de rénovation de la maison sise 2 route du Montet étant terminés, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de déterminer le montant de la taxe ordures ménagères pour la mise en location.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- ✓ *FIXER le montant mensuel de l'acompte de la taxe ordures ménagères à 25 €*
- ✓ *DE FACTURER cet acompte sur 10 mois de janvier à octobre et le solde au mois de novembre en fonction de l'avis d'imposition de l'année en cours.*

6. Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires

Le conseil municipal décide le maintien de la semaine de quatre jours pour une période de 3 ans.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

***Délibération n°33/2023 : Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires
Déposée en Préfecture le 05.05.2023***

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 06 juillet 2017, ce dernier a accordé une dérogation permettant l'organisation de la semaine scolaire sur quatre jours à la demande conjointe de la Mairie et du Conseil d'Ecole.

Cette dérogation n'étant applicable que sur 3 ans, il est demandé à la municipalité de renouveler à nouveau son choix.

Vu la délibération n° 35/2017 validant à l'unanimité le passage à la semaine de quatre jours, en accord avec le Conseil d'Ecole, la Commune souhaite maintenir ce rythme scolaire, afin de préserver la stabilité des horaires scolaires dans l'intérêt des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- *MAINTENIR la semaine de quatre jours pour une période de 3 ans.*
- *CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer les démarches en ce sens auprès de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.*

7. Panneau électronique d'informations communales et départementales

Le Département propose aux communes d'acquérir gratuitement des panneaux électroniques permettant la diffusion d'informations communales et départementales.

Ces panneaux ont une faible consommation électrique.

L'étude, l'installation, la maintenance et l'entretien sont pris en charge par le Département.

POUR : 9

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/271

Délibération n°34/2023 : Panneau électronique d'informations communales et départementales

Déposée en Préfecture le 05.05.2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le Conseil Départemental propose d'installer des panneaux LED comme journaux électronique d'informations communales et départementales, dans les communes du département.

Il précise que le Département assurera 100 % du coût d'acquisition et d'entretien, que seuls les frais de raccordement incomberont à la Commune et cela jusqu'à 3 panneaux par commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE PARTICIPER au dispositif « Installation de panneaux LED » proposé par le Conseil Départemental.

- DE BENEFICIER de l'étude préalable d'implantation de 1 ou 2 panneaux.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches dans ce sens.

POUR : 9

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

8. Motion de soutien contre les fermetures de classes

Monsieur le Maire propose de soutenir la motion concernant la fermeture de classes et le retrait de postes dans l'Allier prise par les élus du Département le 04 février 2023.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°35/2023 : Motion de soutien contre les fermetures de classes

Déposée en Préfecture le 05.05.2023

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient la motion concernant la fermeture de classes et le retrait de poste dans l'Allier adopté à l'unanimité par les élus du Conseil Départemental lors de sa session du 04 février dernier.

9. Informations diverses

- Dossier projet photovoltaïque « Les Clôtrens » : le dossier de présentation et un registre de concertation du public seront disponibles en mairie du 24 avril au 10 mai 2023. Une permanence publique se tiendra le 02 mai de 10h à 12h30 et 14h à 16h30.
- Nouveau projet photovoltaïque de 3 à 4 hectares au lieu-dit « Les Troches »
- Points sur les logements dont les locataires sont partis.
- Problème sous préau entrée maternelle
- Mme Aurélie DE ARAUJO ABREU est en congé maternité depuis le 04/04, le contrat de Mme HOUACHRIA est prolongé jusqu'au 07 juillet 2023.
- Commémoration lundi 08 mai
- Pot des Saint-Hilairois le vendredi 09 juin 2023 à 18h30
- Conseil Communautaire le mardi 11 Avril 2023 à Ygrande
- Conférence des maires le 24 Avril 2023
- Mr Nathan MORELLE est recruté comme Adjoint Technique à temps complet à partir du 11 avril 2023.

Séance levée à 23h05

PROCES-VERBAL

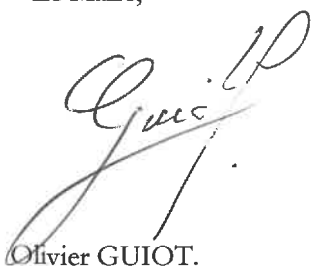
Réunion de Conseil Municipal du 07 Avril 2023

2023/272

Délibérations du 07/04/2023

07.04.2023	21/2023	Vote du compte administratif 2022	Approuvée
07.04.2023	22/2023	Compte de gestion 2022	Approuvée
07.04.2023	23/2023	Affectation du résultat	Approuvée
07.04.2023	24/2023	Vote des taux d'imposition 2023	Approuvée
07.04.2023	25/2023	Mise en non-valeurs	Approuvée
07.04.2023	26/2023	Vote du budget primitif 2023	Approuvée
07.04.2023	27/2023	Rassemblement des Saint-Hilaire de France - reversement subvention Groupama à l'association St-Hilaire en Bourbonnais	Approuvée
07.04.2023	28/2023	Demandes de subventions pour les programmes d'investissement 2023	Approuvée
07.04.2023	29/2023	Vente propriété 19 rue de la Poste - Servitude	Approuvée
07.04.2023	30/2023	Prix du loyer maison 2 route du Montet	Approuvée
07.04.2023	31/2023	Acomptes Taxe ordures ménagères maison 2 route du Montet	Approuvée
07.04.2023	32/2023	Acomptes de chauffage maison 2 route du Montet	Approuvée
07.04.2023	33/2023	Renouvellement de dérogation des rythmes scolaires	Approuvée
07.04.2023	34/2023	Panneau électronique d'informations communales et départementales	Approuvée
07.04.2023	35/2023	Motion de soutien contre les fermetures de classes	Approuvée

Le Maire,



Olivier GUIOT.

Le secrétaire de séance,



Séverine BESSE.